

La g@zette

du Valbonnais

N° 167 – Novembre 2021

Ponthaut comme trois ponts



L'image photographique des trois ponts superposés de Ponthaut, capturée vers 1900, selon Victor Miard (« La Mure et la Matheysine à travers l'histoire » paru en 1965), est surprenante. La voie de la Matheysine et du Beaumont, s'élevant jusqu'à Laffrey, longeant les grands lacs, parvenant à La Mure via le plateau du Païon, plongeait par les « Rampes » sur ce pont stratégique. Puis on s'enfuyait vers le Beaumont et la Provence...à moins de rejoindre, en tournant à gauche, la voie mythique du Col d'Ornon, par Gardette, le pont des Ayes (Pont du prêtre) et Valbonnais.

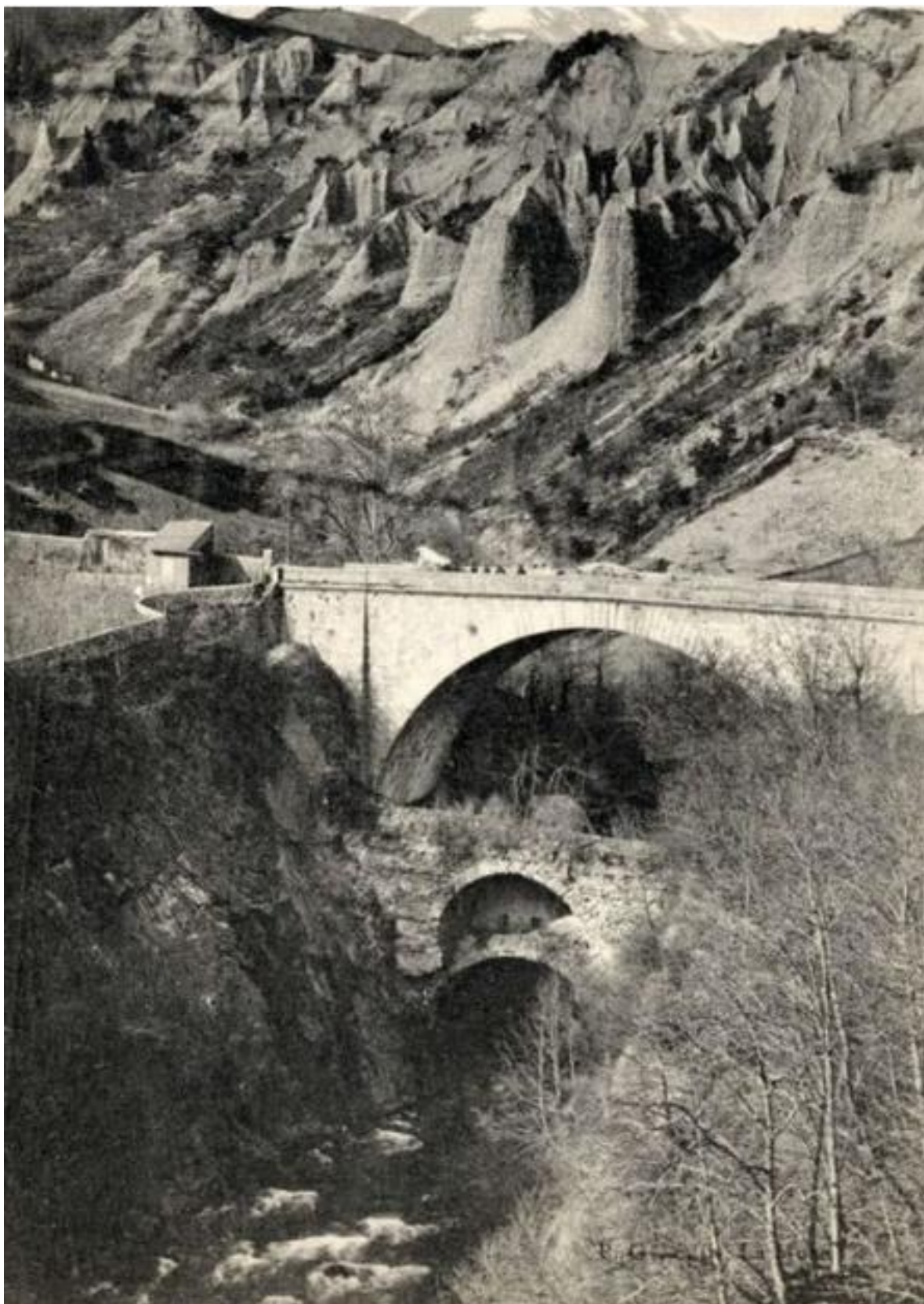
Les trois ponts superposés :

1. Dans le fond, le **pont romain**, restauré en 1309 et en 1608 par Lesdiguières en aménageant aussi la route. Il s'écroula dans la Bonne en 1917.
2. Au-dessus de l'ancien pont romain, un autre fut construit vers 1650, en modifiant le tracé de la route. Cet ouvrage dont l'arche fut autrefois fermée au nord par un mur en maçonnerie, fut dynamité le 7 novembre 1957, lors des travaux de dérivation de la Bonne, après l'autorisation des Beaux-Arts.
3. L'actuel pont en pierre, commencé en 1751, sous Louis XV, fut achevé en 1752. L'adjudication fut passée à Claude Bernard, entrepreneur des travaux publics de la ville de Grenoble. L'arche a 28,64 m d'ouverture et les culées qui le soutiennent sont à 21,50 m du lit du torrent. Des pierres de taille, venues de Versenat, ont parachevée cette structure hardie.

Dans « Les Alleman de Valbonnais » (1937), Charles Freynet écrit que Ponthaut (Pontalt, Pontald, Pons altus) limite au XIII^e siècle et jusqu'à la Révolution le Comté de Forqualqier et les diocèses de Grenoble et de Gap. Le mandement de Valbonnais était à l'extrême limite du diocèse de Grenoble : « Gratiapolitana diocesis, his finibus terminatur (...) per cacumina montium semper, pro ut aqua pendet, progrediendo per fines parriochiarum Cattaluppe [**Chantelouve**], Perrerie [**Le Périer**] et de Interaquis [**Entraigues**] usque supra ecclesiam seu capellam Beatae Mariae (la Chapelle de Valjouffrey), quae confinatur cum diocoesi Ebrodunensi. Et a dicto loco, viniendo per fines parrochiarum dicti loci de Interaquis et Vallis Bonnesii [**Valbonnais**], ultra rivum de Bonna, usque ad flumen Dravi, subtus Pontem Altum, confinatur cum diocoesi Vapincensi. » (Pouillé du dioc. De Grenoble au 1^{er} janvier 1497, n° 985 ; Cart. De Saint-Hugues, p. 271 et suiv.)

Dans son ouvrage « L'insolite et images fortes du passé » paru en 1989, René Reymond nous retrace cette histoire des trois ponts où de chaque côté, il fallait dévaler une pente raide. « *Dans les actes anciens, le nom de Ponthaut est écrit en latin : Pontald, Pons altus, de Ponte alto, et Pontaudus ; et en français : Ponthaut, Pontaut ou Pontaud et Pontheau.* »

Notons qu'un péage fut longtemps établi à Ponthaut, du 9 septembre au 11 novembre chaque année, sur les marchandises et les bestiaux en provenance du Valbonnais.



Une carte postale, éditée vers 1900 – 1907, symbole des trois ponts sur la Bonne...



Ci-contre : Au XIX^e siècle, Victor Cassien a croqué le passage de l'Empereur à Ponthaut, de retour de l'île d'Elbe. Un royaliste, le chevalier Platel, se vantait que « l'Ogre de Corse » lui passerait sur le corps, plutôt que de franchir la rivière de Bonne, encaissée à cet endroit entre deux escarpements. Finalement notre grand téméraire se posta plus prudemment sur le vieux pont romain, à l'heure où la petite armée allait traverser le pont moderne. Napoléon passa donc au-dessus, filant vers la capitale de la Matesine.

Ci-dessous : Christian Beaume a sorti de sa collection personnelle, cette belle photographie qui daterait de 1960.

P
O
N
T
H
A
U
T



Chantelouve : enquête secrète sur une grossesse en 1724

En l'an de grâce 1724, Chérubin Clément, *avocat* au Parlement de Grenoble, juge ordinaire au marquisat de Valbonnais, auditionnent des témoins, afin de déterminer quel est le père d'un enfant qu'attend une certaine Anne Bosse de Chantelouve qui aurait été « engrossée » soit par le curé Michel, soit par Pierre Faure. Il procède ainsi à une *anqueste secrète*, suite à une ordonnance du 26 mai de la même année. Les témoins assignés à la requête de chacune des deux parties, avertis par le sergent Cochon, de la peine de mort contre les faux témoins, diront s'ils sont parents, alliés, créanciers, domestiques d'une des parties ...ou non.

Laurence Faure, femme de Pierre Doris Baret, native et habitante du lieu de Chantelouve, âgée d'environ 48 ans, témoin produit et assigné à la requête du sieur Pierre Faure, fils à sieur Jean Faure marchand dudit Chantelouve.

Dans Mémoire d'Obiou N° 9, Aurélie Bouilloc attirait notre attention sur l'intérêt de procédures civiles et criminelles de l'Ancien Régime concernant le Valbonnais et proposait quelques morceaux choisis (ADI 14 B 798). Christian Beaume nous a transcrit ses textes, sans ponctuation, sans accent, à l'exception de celui de notre pays.

Dépose qu'il est de sa *cognoissance* que la dite Bosse a *eü* commerce criminel avec le sieur Michel, curé de Chantelouve pour les avoir *veü* au mois de mai de l'année 1722 dessous le rocher de *beuf* tous deux couchés sous une grosse pierre, lesquels ayant été aperçus par le père de ladite Bosse, il *coleria* de toutes ses forces aux *putannies*, et jeta une pierre audit sieur curé lequel lui en réponse (...) deux *aultres* auquel cri la déposante se porta (...) dudit endroit, et vit sortir ladite Bosse tenant sa *juppe* à la main et deux ou trois jours après la mère de ladite Bosse ayant demandé à la déposante si elle avait vu sa fille avec ledit curé dans ledit endroit elle lui répondit que oui et alors ladite Bosse mère lui dit qu'il y avait longtemps que ce commerce durait, et qu'elle croyait que ledit sieur Michel *estoit* sorcier, puisqu'il la faisait venir de tous les endroits où elle était, en se froissant un doigt de chaque main, et le bruit, et cette rencontre se répandit dans tout le *pais*, ce qui scandalisa les paroissiens, et la déposante croit que pour lors ladite Bosse était enceinte pour la première fois, de plus qu'au mois d'août suivant la mère de ladite Bosse venant prendre du vin chez la déposante, elle lui a dit plusieurs fois que sa fille prenait plusieurs remèdes que le sieur curé Michel lui donnait, ce qui lui faisait des vomissements tous les matins, et que sur la fin du mois d'août dernier elle a vu sortir ladite Bosse fille de la maison dudit sieur curé, à l'aube du jour, qui était déchaussée et délacée, et qui attachait ses *juppes*, et qu'il est de sa connaissance que ladite Bosse fille est allé attendre ledit sieur Michel curé, à Corps, où il devait la joindre, et étant revenu au pays, elle y a accouché pour la seconde fois, et tout le monde croit parfaitement que cet enfant appartient audit sieur Michel, (en) tout cas le premier.

(à suivre)

Magie et médecine populaires à Valjouffrey

De 1958 à 1960, Charles Joisten, qui sera conservateur du Musée dauphinois de Grenoble de 1970 à 1981, poursuit ses recherches dans la haute vallée de La Bonne : Le Valjouffrey. Voici un article, écrit par cet immense collecteur des traditions du Dauphiné, Savoie..., paru dans la revue qu'il a fondée en 1973 : Le monde alpin et Rhodanien. (Revue régionale d'ethnologie N° 3 – 4 / 1973).

Dans notre numéro 160, nous avons commencé à publier l'article de Charles Joisten avec un curieux témoignage qui a été enregistré le 22 avril 1960, auprès d'une cultivatrice du village des Faures (commune de Valjouffrey), Mme Vve J. L..., âgée de 76 ans au moment de l'enquête et qui est décédée depuis. Voici la suite...

On n'applique pas le pot sur l'assiette ?

Ah ! rien. Il ne tombe pas une seule goutte d'eau sur l'assiette. Ça c'est des choses que j'ai vues, moi.

Y-a-t-il d'autres maladies qu'on peut conjurer ?

Toutes maladies, voyez monsieur, elles pouvaient être guéries par le secret.

Lesquelles par exemple ?

GUÉRISON DES COLIQUES

Eh ben, il y avait une personne là-bas, c'était la mère de notre facteur d'aujourd'hui. On lui avait *mé* (6) donné un mauvais sort, la personne dont je vous dis (7) ; écoutez, c'est une personne, il s'est tué au bois, mais c'était pas malheureux !

Comment s'appelait-il ?

Oh ! je vous dis pas le nom. Ça je dirai pas. Ça ferait pas. On le redoutait cet homme...

Elle [la mère du facteur] était transportée de coliques. Alors elle avait encore sa maman qui connaissait le secret pour guérir. Parce qu'il y a le secret qui existe. Alors sur sa fille elle faisait le signe de la croix sur son ventre en disant des paroles d'une prière. Elle faisait le signe de la croix à toute parole d'une prière. Ça a été guéri. Ça a été passé instantanément, instantanément.

Voyez là notre voisin, je vous dis que c'est de mes yeux, on vivait camaradement, eh bien il savait guérir les entorses... Il se mouillait le pouce avec de la salive et en prononçant, en faisant le signe de la croix sur la partie malade de la bête ou de la personne en parlant de la Sainte Eucharistie. Mais je ne sais pas le dire.

GUÉRISON DES MORSURES DE SERPENT

Et contre les morsures de serpent, y avait-il quelque chose ?

Ah ! diable ! Bien sûr qu'il y en avait ! Ah ! oui alors.

Que fallait-il faire ?

Ah ! ça je ne le sais pas. Il y avait un homme au Désert, voyez, il s'appelait Jean G... Ben, une personne, qui que ça soit, était mordue d'un

(6) *Mé* : encore, de nouveau.

(7) Il s'agit du sorcier qui avait « donné » magiquement des poux à une famille ; cf. ci-dessus.

serpent, allait le trouver. Ben par son secret, le serpent n'y pouvait rien. Mais c'est beaucoup, ça. Mais il y a plus, y a plus maintenant. Maintenant les gens ne croient plus ni à Dieu ni à diable.

POUVOIRS MAGIQUES DES CURÉS

Avec le Grand Albert pouvait-on faire apparaître le diable ? Avez-vous entendu dire que ça s'est passé dans le pays ?

Toutes sortes... Ben bien sûr, parce qu'ils voyaient des feux follets, ils voyaient des fantômes, ils voyaient toutes sortes de choses. Que les gens ils étaient effrayés, effrayés.

Les curés en possédaient-ils également, de ces livres ?

Ah ! oui, ah ! oui.

Que faisaient-ils avec ?

Ecoutez, peut-être pas du mal, mais *eusse* [=eux] leur pensée c'était d'augmenter la foi envers les sujets, vous comprenez. Ils voyaient telle chose, ils se disaient : c'est le diable vraiment, nous avons besoin du bon Dieu. C'était en principe dans leur dessein. Et ma foi écoutez, ils défendaient leur ministère comme bon semblait. Peut-être nous en aurions fait autant, nous ? (*Rires de l'informatrice*). Qu'est-ce qu'on peut dire, chacun défend son habit. Eh oui.

MOYEN POUR FAIRE TOMBER LA GRÊLE

Et pour faire tomber la grêle ?

Pour faire tomber la grêle dans un lieu où ça lui plaisait, il fallait couper de la main gauche, en trois fois, un bâton de noisetier. Où que ça soit qu'il se trouve, ce noisetier, fallait y aller en trois fois. Mais à la troisième fois, il fallait que le noisetier soit coupé en disant certaines paroles que je ne sais pas. Et le noisetier, au troisième coup de coupure, comme la branche tombait la grêle tombait. Ah ! ça je l'ai tellement entendu dire par nos ancêtres ! Mais je ne sais pas les paroles. J'aime mieux pas les savoir.

Oh ! la vie n'est pas la même, quand même, maintenant.

(à suivre)